

Programmes publics de médicaments de l'Ontario

Avis de l'administrateur en chef : Achèvement du renforcement de la gestion des versements aux pharmacies

4 décembre 2018

Le 1^{er} septembre 2017, le Règlement de l'Ontario 201/96 pris en application de la *Loi sur le régime de médicaments de l'Ontario* (LRMO) a été modifié afin de redresser de façon temporaire le montant versé aux pharmacies pour l'offre d'un médicament couvert en vertu du Programme de médicaments de l'Ontario (PMO).

Ce redressement temporaire a été effectué afin de recouvrer le manque à gagner survenu à l'exercice financier 2016-2017 à la suite de la mise en œuvre, en 2015, d'un certain nombre d'initiatives d'économies concernant les pharmacies.

Ce redressement temporaire a débuté le 1^{er} décembre 2017 et a pris fin le 30 novembre 2018, auquel moment le paiement de redressement total avait atteint 35 000 000 \$.

Les modifications réglementaires qui ont permis ce redressement temporaire seront automatiquement retirées du règlement le 1^{er} mars 2019, et les modifications législatives seront automatiquement retirées de la LRMO le 1^{er} septembre 2019.

Aux prochaines périodes de versement, les pharmacies recevront uniquement un rapport sommaire d'avis de remise si, durant cette période de versement, une réclamation ou annulation sur papier a été traitée, le ministère a procédé à un redressement pour un motif autre que ce redressement temporaire ou si la pharmacie avait un solde négatif au début ou à la fin de la période de versement.

Renseignements supplémentaires :

Pharmacies :

Veuillez appeler le Service d'assistance du PMO pour les pharmacies au : 1 800 668-6641

Autres professionnels de la santé et grand public :

Veillez appeler la ligne INFO de ServiceOntario au 1 866 532-3161, ATS 1 800 387-5559.
Numéro ATS à Toronto : 416 327-4282